

Les conflits d'intérêts

faut pas entendre, alors que le Parlement est censé être à la pointe du progrès et diriger la nation dans les voies du progrès? Le chef de l'opposition (M. Stanfield), dans son interprétation et dans les applications du conflit d'intérêts en ce qui concerne les ministres ou les députés, «charrie» une conception largement dépassée, voire rétrograde, de la société, de la femme dans la société, conception en vertu de laquelle deux personnes, parce qu'elles sont mariées, seraient ficelées ensemble comme si elles n'avaient pas leur entité propre, et comme si elles n'avaient pas chacune leur liberté individuelle.

Ce concept, monsieur le président, n'est nullement accordé à la nouvelle dimension du rôle de la femme et aux aspirations de la femme moderne aux pleins droits d'un citoyen. Il me semble tout à fait raisonnable de reconnaître à la femme le droit de poursuivre sa carrière jusqu'à son plein épanouissement. Si ce droit est reconnu à une femme, alors il doit l'être aussi à son conjoint. Pour cela, monsieur le président, il ne faut pas rendre une personne responsable de l'autre. Deux personnes mariées ont chacune une identité propre, et elles doivent avoir la possibilité de poursuivre des activités propres.

Est-ce que l'honorable chef de l'opposition et même le chef du Nouveau parti démocratique pensent que la femme n'est pas un citoyen à part entière, et qu'elle ne peut pas, elle, exercer une activité comme un citoyen à part entière? Et que si d'occasion, cette femme est promue au rang de ministre de la Couronne, son mari doit être pénalisé, inhibé dans sa carrière à lui? C'est ce à quoi on est porté à conclure par la façon dont les honorables députés interprètent l'application du conflit d'intérêt. Le ministre doit déclarer ses intérêts conformément à la loi qui sera proposée. Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'un ministre ne doit pas conserver des intérêts qui le mettraient en conflit dans les hautes fonctions qu'il occupe, mais on ne peut pas, par déduction, transposer cette obligation de façon absolue à son conjoint.

Est-ce qu'une femme, si elle est mariée, n'a pas la liberté de faire toutes sortes de transactions, même sans la connaissance de son mari? Pourquoi donc un ministre de la Couronne n'exercerait-il pas sa responsabilité de façon que son mari ne soit aucunement mêlé à l'activité qu'elle exerce?

Est-ce qu'une femme, par exemple, dont le mari serait député, devrait être exclue d'un emploi, que ce soit au service du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral?

Les temps ont changé, monsieur le président, et les femmes comme les hommes doivent pouvoir poursuivre leur carrière. Je suis tout à fait d'accord, monsieur le président, sur le fait qu'on ne peut pas tout codifier, et certes ce Livre vert tente de codifier autant qu'il se peut les règles qui doivent régir les personnes engagées dans des fonctions publiques.

Mais on ne peut pas, comme le veut le chef de l'opposition, assimiler la femme à son mari et même assimiler la femme à des enfants mineurs. Et c'est là, monsieur le président, que je m'étonne des propos que j'entends à la Chambre. Le chef de l'opposition nous renvoie au Code Napoléon que plusieurs législatures ont déjà souvent corrigé. Je suis étonnée aussi de voir que l'honorable député de Kingston et les Îles (M^{me} MacDonald) accepte que des membres de son parti interprètent de telle manière le conflit d'intérêts, la liberté d'une personne de poursuivre une carrière. A sa place, j'aurais carrément honte de siéger avec des personnes, avec un chef, qui sont à ce point attardés aux concepts de la femme de César, un cliché

ignoble, monsieur le président, qui a conduit à l'asservissement des femmes que nous avons connu. On ne peut pas tout codifier, monsieur le président, et j'en conviens. Mais les ministres de la Couronne font un serment, d'abord celui de garder secrets les faits dont ils ont connaissance dans leurs fonctions et, deuxièmement, celui de prendre leurs décisions dans le plus grand intérêt des Canadiens.

Jusqu'à preuve du contraire, monsieur le président, il faut donner le bénéfice du doute au ministre qui est engagé dans une fonction publique. On ne peut pas douter qu'une personne soit fidèle à son serment, sans en même temps en donner la preuve, et on ne peut pas insinuer que cette personne ne respecte pas son serment.

Je suis tout à fait d'accord cependant qu'étant donné qu'on ne peut pas tout codifier, étant donné la relation très privilégiée, bien sûr, qui existe entre une homme et une femme, et qui existe dans une famille, il faut que les personnes qui se trouvent dans de telles situations acquièrent un sens de l'éthique très élevé pour lequel il faut laisser la place dans les consciences. C'est justement un des problèmes de notre société actuelle de vouloir à tout prix tout codifier, et de ne pas tabler en même temps sur les valeurs qui motivent les individus. Voilà une vérité fondamentale, une règle de vie qui découle normalement de toute l'activité humaine. Si la confiance n'existe pas, le système le plus parfait ne fonctionnera pas. Il faut un minimum de confiance dans la probité des individus. Ceci de tout temps a été le fondement moral de notre société. Je suis d'accord pour que l'on codifie dans la mesure où cela est possible, mais la conscience existe, et je suis indignée que les députés de l'autre côté de la Chambre n'aient pas fait une place pour elle dans cette discussion qui touche justement aux valeurs fondamentales de la vie.

Je sais, monsieur le président, que si je dis que je suis indignée de la façon très matérialiste dont ces personnes abordent la question du conflit des intérêts sans laisser la place qu'il faut à la conscience, cela ne suffit pas, cela ne change pas grand-chose à la situation. Mais au moins, les honorables députés sauront exactement de quel bois je me chauffe.

Quant à moi, monsieur le président—et je sais que les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre font de même—j'essaie d'acquiescer un sens de l'éthique très élevé dans ma fonction qui me permettra, en tant que la seule femme qui fait partie du cabinet, d'être une pionnière dans la voie qui sera tracée aux femmes par la lutte que je fais en ce moment.

[Traduction]

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un très vif intérêt les observations du ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé). De toute évidence, elle ne saisit pas, pas plus que les députés d'en face, que le débat traite de principes sur lesquels repose le fondement même de l'ordre dans notre société. Il s'agit des principes de la bonne conduite et de la responsabilité morale des représentants élus. Dans le texte que nous avons sous les yeux, on reconnaît que de tels principes existent en effet. Le problème, c'est que le gouvernement refuse de prendre les mesures positives nécessaires pour faire en sorte que ces principes soient respectés à tous les niveaux, surtout à celui du pouvoir exécutif.

● (1720)

La seconde question fondamentale soulevée par ce débat est celle de la confiance du public envers le gouvernement. D'après une étude effectuée au Canada en 1968, plus d'un tiers des Canadiens doutent de l'intégrité des fonctionnai-